



Syndicat Mixte  
du SAGE de l'Escaut

## Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation Escaut – Sensée

\*\*\*\*\*

### Compte rendu de l'atelier 1 du 9 octobre 2015

\*\*\*\*\*

### Réduction de l'aléa et de la vulnérabilité

#### Participants :

Hervé BROUILLARD	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Hugues RENAUT	Mairie de Marly
Georges FLAMENGT	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Evelyne MATUSZEWSKI	Mairie de Douchy
Audrey LIEVAL	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Daniel DEVILLEZ	Mairie de Douchy
Ronan GAUDIN	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Yves DUSART	Conseil Départemental du Nord 1 <sup>er</sup> Adjoint mairie de Saint Saulve
Luc FERET	DDTM 59 - DT du Valenciennois	Cécilia POPULAIRE	SIAV
Rachel KIRZEWSKI	DDTM 59 - DT du Valenciennois	FL FACQUEZ	SIAV
Christophe DULION	DDTM 59 - DT du Valenciennois	Thierry MERIAUX	SIAD Denain
Olivier LENNE	DDTM 59 - DT du Valenciennois	Stéphane PARMENTIER	Agence de l'Eau
Aline LAINE	DDTM 59 - DT du Valenciennois	Michael MEUNIER	Syndicat Mixte de la Selle
Aurore DUPUIS	DDTM 59 - DT du Valenciennois	Prudent DUCROCQ	Mairie de Saint Saulve
Alexandre De GEEST	DDTM 59 – DT de l'Avesnois	Didier SIMON	SDICS
Reynald COUTURE	DDTM 59 - SSRC	Claude DUFOUR	SDICS
Edwige FOURNIER	DDTM 59 - SSRC	Amandine DUFLOS	S3PI
Philippe GALIO	Mairie de Crespin -1 <sup>er</sup> adjoint	Denis WEISS	CCI Grand Hainaut
Sylvie BOULARD	Mairie d'Anzin	Sandrine BELLAND	Mission du Bassin Minier
Yvette GARCON	Mairie de Thiant	Aurélié LEBORGNE	Chambre d'Agriculture

Hervé BROUILLARD, vice-président du Syndicat Mixte du SAGE Escaut et Luc FERET, responsable de la Délégation Territoriale du Valenciennois remercient l'ensemble des participants d'avoir répondu présent à ce premier atelier proposé dans le cadre des actions à réaliser, dans le cadre de la SGRI Escaut Sensée.

Christophe DULION, responsable de la cellule Milieux & Risques de la Délégation Territoriale du Valenciennois, rappelle les objectifs de la SLGRI, à savoir :

- **Objectif 1** : Améliorer la **connaissance** des phénomènes d'érosion et de ruissellement et approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée. **Diffuser la connaissance acquise.**
- **Objectif 2** : Encourager un **développement durable du territoire** par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration
- **Objectif 3** : Développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux et les responsables d'activités (entreprises, services etc) sur le territoire à enjeux et identifier les ZEC à créer ou à

préservé **pour réduire la vulnérabilité du territoire**

- **Objectif 4** : Optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire.

L'objectif de ces 2 ateliers organisés est de proposer des orientations et pistes d'actions pour la gestion du risque inondation sur le territoire de l'Escaut et de la Sensée.

L'atelier de ce jour concerne la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

L'atelier du 16 octobre prochain concernera l'aménagement du territoire et la gestion de crise.

La SLGRI de l'Escaut-Sensée est co-pilotée par le SM du SAGE ESCAUT et la DDTM ; elle mobilisera l'ensemble des parties prenantes concernées (collectivités, SM des SCOT, Syndicat d'assainissement, chambre consulaire...)

La SLGRI est un document intégrateur de l'ensemble des actions qui sont menées par les acteurs de la gestion du risque d'inondation compétents à l'échelle de son périmètre.

Le but de ce premier atelier est d'élaborer conjointement la stratégie, par le biais d'une démarche participative, en développant les orientations en dispositions-actions et en identifiant des Maîtres d'Ouvrage .

Le but de cet atelier est de permettre aux différents membres :

- d'identifier les études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance au vu de définir à plus ou moins long terme d'un programme d'actions permettant de réduire son impact sur le territoire ou de définir des actions de maîtrise de l'aléa tels que les ruissellements urbains ou agricoles
- de prioriser les actions de prévention qui permettront de réduire, voire éviter les dégâts causés par les inondations.

#### **Historique des premiers travaux réalisés dans le cadre de la SLGRI :**

- détermination des premières orientations, lors des ateliers réalisés en février 2015, à savoir :
  - **Orientation 1 : Améliorer la connaissance des aléas**
  - **Orientation 2 : Diffuser cette connaissance**
  - **Orientation 3 : Réduire l'aléa inondation/ Réduction de la vulnérabilité**
- État des lieux en cours (septembre 2015)
- Ateliers en octobre 2015 concernant les actions à mettre en place en réponse aux orientations définies lors des ateliers de février 2015
- Présentation des travaux réalisés et des actions retenues, lors d'un COPIL réalisé en décembre 2015 ou janvier 2016, en sous-préfecture, auquel prendront part toutes les parties prenantes
- Le document final sera validé par lors d'un COPIL en juin 2016, puis annexé par le préfet en décembre 2016

L'objectif de ce premier atelier est de proposer les premières actions à mettre en place, dans le cadre de la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

#### **Orientation 1 : Améliorer la connaissance des aléas**

- ***Comment améliorer la connaissance du risque d'inondation par débordement, ruissellement, coulée de boue ?***
- ***Comment améliorer la connaissance du risque de ruissellement en milieu urbain et continuer la capitalisation des données pour le ruissellement agricole ?***

Le Syndicat de la Selle indique qu'une étude est menée conjointement avec la chambre d'agriculture sur l'érosion et plus particulièrement les coulées de boue et le ruissellement, avec identification des zones à enjeux. Qui a connaissance de cette étude ? Peut-elle être communiquée ? Quid de l'échange de ces données ? Il faudrait la mise en place d'une organisation, afin d'éviter les doublons.

Mr FLAMENGT, Président du syndicat mixte de la Selle, indique qu'il existe des conventions d'échanges de données, dans le cadre des travaux et qu'il serait intéressant de mettre en place ce type de convention, dans le cadre de la stratégie.

Mr BROUILLARD demande quelles sont les données manquantes.

Il faut échanger les données, afin de ne pas multiplier les études.

La DDTM indique qu'il y a peu d'informations au niveau du bassin versant de la Sensée et que l'Atlas des

zones inondables (AZI) permet d'avoir des informations sur l'aléa, mais pas sur les enjeux.

La DDTM se demande s'il ne faut pas faire un travail sur le recensement des zones d'expansion de crue (ZEC).

La DDTM indique qu'elle dispose d'un manque d'informations concernant les syndicats d'assainissement et le ruissellement urbain.

La CAVM indique que le PPRI de la Rhonelle permettra de disposer des cartes d'aléas sur le territoire et qu'il faut donc mener les PPRI à leur terme, afin de capitaliser les données. Par ailleurs, le bureau d'études, en charge de l'élaboration du PPRI, a rencontré cet été, toutes les communes concernées.

Mr FLAMENGT pose la question des événements non classés et qui ne sont pas reconnus comme catastrophes naturelles et précise que l'outil idéal à mettre en œuvre est le PPRI. Les arrêtés de CATNAT sont insuffisants, car tous les événements ne sont pas repris.

La Chambre d'agriculture indique qu'il y a un gros problème concernant les maîtrises d'ouvrage et foncière relatives au suivi des aménagements d'hydraulique douce. Il n'y a pas de structure pour le suivi (GEMAPI?).

La Chambre d'agriculture indique l'exemple de la commune d'Estreux, où l'entretien est réalisé à la fois par l'agence de l'eau et la chambre d'agriculture.

Il y a donc nécessité de mettre en place une prise de compétence au niveau de la stratégie et de renforcer le rôle du maître d'ouvrage pour une partie du territoire.

Le citoyen lambda a besoin de savoir qui fait quoi.

Le SIAV indique qu'il a mis en place de nouveaux outils de mesures (piézomètres au niveau des nappes phréatiques et au niveau des entrées des cours d'eau, pluviomètres, limnimètres, ...), afin d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement des réseaux et de pouvoir mieux les utiliser en termes de stockage.

L'échelle idéale serait l'EPTB (orientations) ou l'EPAGE (intervention).

Le SIAV demande avec la mise en place de la GEMAPI qui va s'occuper du pluvial et à qui seront dues les responsabilités.

Le SIAV travaille sur la mise en place d'un Schéma Directeur des eaux pluviales et le zonage d'intervention, d'ici 3 ans. Ce schéma directeur devra être en corrélation avec les outils d'urbanisme existants et permettra d'accompagner les aménageurs.

La DDTM indique que le phasage du Schéma Directeur des eaux pluviales coïncide avec celui du PLUi.

Le SIAV indique qu'un partenariat existe avec la commune de St Saulve et que ce travail a été réalisé en partenariat avec ADOPTA, en vue de mener des opérations pilotes en cœur urbain.

Mr FLAMENGT indique qu'il ne faut pas travailler que sur les aménagements, mais qu'il faut aussi travailler en amont, d'où l'importance de développer les EPAGE.

La CAVM indique l'absence de l'outil « Vigicrues » sur le territoire. Une étude est en cours, afin de vérifier la stratégie à adopter (surveillance en temps réel) et de vérifier s'il est nécessaire de mettre en place une solution palliative.

Le SIAV indique le problème de la limite de la segmentation territoriale, dans le cadre de l'entretien (à qui est la compétence?).

L'agence de l'eau pose la question de l'amélioration de la connaissance, est ce pour bloquer l'urbanisme ou pour mieux gérer la crise. L'agence de l'eau demande quel est le niveau attendu et ce, à quelle échelle (d'un point de vue global ou sur des problématiques bien spécifiques)

La CAVM indique que la loi GEMAPI permettra de clarifier et d'identifier les responsabilités des uns et des autres.

Le Syndicat de la Selle soulève le problème des propriétaires privés, qui réalisent des aménagements non autorisés et freinant le bon écoulement des eaux.

La DDTM indique qu'en réponse aux questions sur l'amélioration de la connaissance, il existe dans les PPR le croisement des aléas et des enjeux. Dans le PPRI de la Selle, des zones agricoles sont situées en zone inondable. Se pose donc la question de la stratégie à adopter.

Une des solutions est de mettre en place une coopération intercommunale au niveau du bassin versant, en vue de limiter les risques d'inondation.

### ***Orientation 2 : Diffuser cette connaissance***

- ***Comment développer la culture du risque pour l'ensemble de la population ?***

La mairie de Crespin indique qu'elle dispose d'un DICRIM et qu'un PCS est en cours d'élaboration dans le cadre du PPRI Aunelle Hogneau. Une animation sera faite, afin de responsabiliser la population, quant aux risques d'inondation.

Mr FLAMENGT indique qu'il est primordial de convaincre les élus sur la problématique des risques d'inondation. Il indique que la culture du risque n'existe pas à ce jour. Sans événement majeur ou meurtrier comme ceux qui viennent de se passer dans le Sud, on ne se rend pas toujours compte du coût des dégâts.

Il faut donc que l'État arrive à convaincre les élus. Il constate qu'il n'existe pas à ce jour d'outil coercitif.

Il faut que chaque commune pense à se doter d'un PCS et à se l'approprier.

La chambre d'agriculture indique que beaucoup d'actions sont proposées, mais que peu sont concrétisées.

Le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de la DREAL (S3PI) indique qu'il a mis en place en place plusieurs plaquettes de communication à l'attention de la population, quant aux risques technologiques et industriels.

Le S3PI propose son aide pour concevoir une telle plaquette pour les risques naturels.

Le Syndicat de la Selle indique qu'il n'y a pas assez de schémas de gestion des eaux pluviales sur le territoire. La DDTM indique que le PPRI de la Selle traite le débordement, mais pas le ruissellement, alors qu'un volet ruissellement est prévu dans le cadre du PPRI de la Rhonelle.

Le SIAV indique que les collectivités ont réalisé un schéma d'assainissement, mais qui porte très peu sur le pluvial.

Un schéma de gestion des eaux pluviales permettrait aux communes de disposer d'un règlement, à annexer au futur PLUi.

La CAVM indique qu'il est nécessaire d'accompagner le développement du territoire, en se dotant d'outils pédagogiques et ce, afin d'avoir une meilleure lisibilité du risque d'inondation.

Le Département du Nord indique qu'il faut mettre en place une vraie gouvernance, avec moins de technocratie et que les délais sont trop longs (exemple des dossiers loi sur l'eau).

Il y a donc un problème de compétences, il y a trop d'interlocuteurs (Conseil Régional, département, commune, communauté d'agglomération, syndicat d'assainissement, ...).

Le S3PI indique que la communication est importante et qu'elle doit être compréhensible de tous.

La mairie de St Saulve indique qu'il y a un manque de prise de conscience de la prévention.

Il existe des plans particuliers de mise en sécurité dans les écoles, mais que ces plans pourraient également exister au niveau familial. Des plans de particuliers de mise en sécurité familiale permettraient d'anticiper les actions à mettre en place, en cas de survenance d'inondation, afin d'éviter toute panique souvent source de problèmes supplémentaires.

La mairie de St Saulve indique qu'il serait bien de mettre un outil commun de communication.

Luc FERET rappelle le rôle important à tenir par les maires dans le cadre de l'information à diffuser auprès des citoyens. Il rappelle que le but de la SLGRI est de mettre en commun toutes les compétences.

Monsieur FLAMENGT insiste sur le fait que la prise de conscience du risque doit être locale et doit être l'objet de tous.

Les documents existants en terme de communication doivent être diffusés, pour une meilleure acculturation du risque par les populations.

La CAVM indique que 2 points sont à traiter : l'information de la population et la culture du risque.

### ***Orientation 3 : Réduire l'aléa inondation – Réduction de la vulnérabilité***

- *Comment améliorer la coordination des ouvrages hydrauliques et garantir leur fonctionnalité ?*
- *Comment optimiser la gestion des eaux pluviales ?*
- *Comment optimiser l'entretien et la gestion des cours d'eau ?*

Le Département du Nord indique qu'il est nécessaire de mettre en place une coordination entre les différents acteurs.

Mr BROUILLARD indique qu'il est important de faire des retours d'expérience avec ADOPTA notamment.

Mr BROUILLARD indique que « Escaut Vivant » a réalisé un travail dans le cadre du SAGE sur les compétences de chacun. Ce travail est à récupérer et à diffuser.

La Mission Bassin Minier pose la question de l'existence d'un lieu de coordination. Le syndicat mixte du SAGE Escaut répond que c'est le but du Syndicat Mixte d'avoir cette mission de coordination.

Le département du Nord se demande si le syndicat mixte a un véritable pouvoir sur les organismes qui engagent des initiatives.

La CAVM indique que les difficultés sont principalement dues à la coordination à mettre en place compte tenu du panel des thématiques à aborder.

La CAVM indique qu'il faut travailler sur la base de l'état des lieux réalisé. LA CAVM indique par exemple que le débordement de l'Escaut n'apparaît pas comme le paramètre central et que la coordination doit se faire sur chaque affluent.

Le SIAV pose la question de l'entretien du réseau hydrographique, et pas seulement des cours d'eau.

L'agence de l'eau indique que l'entretien relève en partie du propriétaire riverain et n'est donc pas forcément public.

Il faut donc mettre en place des plans de gestion sur l'ensemble du territoire (à l'échelle du bassin versant) et veiller à la bonne coordination de ceux-ci.

**En annexe, est joint un tableau récapitulatif des principales actions ressorties de ce 1<sup>er</sup> atelier**